Grade Master - Diplôme d'état de Sage-Femme

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme d'état de Sage-Femme. 2016, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02041991

HAL Id: hceres-02041991

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041991

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme conférant le grade de master

Diplôme d'état de sage-femme

- Université d'Auvergne - UdA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences, technologies, santé

Établissement déposant : Université d'Auvergne - UdA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le diplôme d'état de sage-femme (conférant le grade de master) est délivré par l'Université d'Auvergne - UdA. La formation, assurée par l'Ecole de sages-femmes du CHU (centre hospitalier universitaire) de Clermont-Ferrand, école hospitalière financée par le Conseil régional, est répartie sur deux années (DFASMa1 et DFASMa2), subdivisées chacune en deux semestres. L'objectif pédagogique est de former des professionnels sages-femmes qui auront acquis les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de la profession et conformes au référentiel métier et compétences.

Synthèse de l'évaluation

L'Ecole de sages-femmes de Clermont-Ferrand est la seule école de sages-femmes de la région Auvergne. Elle assure une formation de bonne qualité. Les possibilités d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études de ses diplômés sont très favorables. Le seul véritable problème est un positionnement peu clair de l'école de sages-femmes par rapport à l'UFR (unité de formation et de recherche) de médecine de Clermont-Ferrand. Cette problématique s'inscrit dans un contexte national et dépasse le cadre de cette évaluation. Elle doit néanmoins être signalée car elle est susceptible de retentir sur la qualité de la formation.

Points forts :

- Formation structurée selon les règles universitaires et les référentiels professionnels.
- Très faible nombre de redoublements ou d'abandons.
- Bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Place importante de la culture scientifique.
- Accompagnement personnalisé des étudiants.

Points faibles :

- Positionnement peu clair de l'école de sages-femmes par rapport à l'UFR de médecine qui devrait être son partenaire le plus naturel car étroitement complémentaire.
- Faible mutualisation des enseignements.

Conclusions et recommandations :

Il est recommandé de développer le partenariat avec l'UFR de médecine de Clermont-Ferrand pour les activités d'enseignement et de recherche.

Analyse

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Structure générale et modalités pédagogiques	La formation est répartie sur deux années (DFASMa1 et DFASMa2), subdivisées chacune en deux semestres (quatre semestres au total, notés S1 à S4). Ses objectifs et ses modalités pédagogiques sont clairement définis et se situent dans le prolongement de ceux du Diplôme de formation générale (DFG) en sciences maïeutiques. Le parcours de formation associe : - des enseignements théoriques dominés par l'obstétrique et la gynécologie ; - des stages pratiques d'une durée de 24 semaines en DFASMa1 et 28 semaines en DFASma2 ; - l'utilisation des méthodes de simulation puisque le CHU de Clermont-Ferrand possède un centre de simulation opérationnel ; - une place importante accordée à la culture scientifique : anglais, statistiques, mémoire de fin d'études ; - un parcours personnalisé comprenant des unités d'enseignement (UE) librement choisies. La structure générale de la formation est en accord avec les règles universitaires. La validation est semestrielle et permet d'acquérir 30 crédits (european credit transfer system - ECTS) par semestre en respectant les règles de compensation entre les UE et entre les semestres. Structure de DFASMa1 : - enseignement commun de 17 crédits (correspondant à 5 UE) ; - stage de formation de 20 crédits d'une durée de 24 semaines, il s'effectue à temps plein. La validation du stage est prononcée par la directrice de l'école de sages-femmes, après évaluation des connaissances acquises et appréciation du responsable de stage ; - une UE optionnelle de 5 crédits. Structure de DFASMa2 : - enseignement commun de 15 crédits (correspondant à 6 UE) ; - stage de formation de 38 crédits d'une durée de 28 semaines, il s'effectue à temps plein. La validation du stage est prononcée par la directrice de l'école de sages-femmes, après évaluation des connaissances acquises et appréciation du responsable de stage ; - une UE optionnelle de 5 crédits.
2- Mutualisations et acquisition des compétences additionnelles	Les UE du tronc commun ne sont pas mutualisées.
3- Politique des stages	La politique des stages est similaire à celle du DFG en sciences maïeutiques. Plusieurs dispositifs permettent d'optimiser le caractère formateur des stages et de réduire le risque de non validation par l'étudiant : - l'étudiant possède un carnet de stage dans lequel les responsables de stage inscrivent leurs appréciations. Ce carnet est probablement un bon outil pour permettre à l'étudiant d'avoir conscience de sa progression et des points à améliorer ; - un entretien de mi-stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et proposer éventuellement des réajustements. Un tel entretien est probablement très utile pour limiter le risque de stage non validé ; - enfin, les terrains de stage sont évalués par les étudiants et le signalement de problèmes entraine une visite de terrain par une sage-femme enseignante.

POSITIONNEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE ET SOCIO-ECONOMICO-CULTUREL	
4- Positionnement de la formation	L'Ecole de sages-femmes de Clermont-Ferrand est la seule école de sages-femmes de la région Auvergne. Son fonctionnement correspond donc en particulier à la nécessité de former les sages-femmes nécessaires aux maternités publiques et privées de la région, mais aussi les sages-femmes libérales qui seront amenées à jouer un rôle croissant dans la surveillance des femmes enceintes et accouchées, et le suivi gynécologique de routine. Cependant, le positionnement de l'Ecole de sages-femmes de Clermont-Ferrand dans son environnement scientifique est peu clair, notamment en ce qui concerne ses liens avec l'université et l'UFR de médecine de Clermont-Ferrand. - le dossier du DFA de sciences médicales présenté par l'Université d'Auvergne - UdA indique que « l'UFR de médecine porte les études médicales et les études de maïeutique » ; - cependant le dossier du Diplôme d'état de sages-femmes comporte un argumentaire hostile à l'intégration de l'école de sages-femmes au sein de l'UFR de médecine ; - dans ce contexte, le schéma présenté dans le dossier est assez énigmatique puisqu'il positionne la formation dans la colonne correspondant à l'UFR de médecine. Ce problème s'inscrit dans un contexte national de divergences profondes entre les professeurs de gynécologie obstétrique et les sages-femmes enseignantes, notamment sur le statut des écoles vis-à-vis des UFR de médecine. Dans certaines villes, ces divergences ont pris une tournure assez conflictuelle. Cette problématique dépasse le cadre de la mission d'évaluation du HCERES, mais elle doit néanmoins être signalée dans la mesure où elle est susceptible de retentir sur la formation des étudiants.
5- Partenariats	Les partenariats décrits sont principalement ceux existant avec les autres écoles de sages-femmes en France et à l'étranger, et avec des structures universitaires distinctes de l'UFR de médecine.
INSERTION PROFESSIONNELLE ET POURSUITE D'ETUDES	
6- Eléments concernant la poursuite d'études et l'insertion professionnelle	L'Ecole de sages-femmes de Clermont-Ferrand forme environ 30 diplômés par an. La majeure partie de ces diplômés entrent dans la vie active en tant que sages-femmes salariées dans une maternité publique ou privée ou s'installent en cabinet libéral. Au cours des cinq dernières années, deux sages-femmes diplômées ont poursuivi des études de 3ème cycle, et six autres se sont réorientées par le biais de passerelles vers des études de médecine ou d'odontologie.
PILOTAGE DE LA FORMATION	
7- Eléments du pilotage	Les éléments du pilotage ne sont pas clairement présentés. Pour ce chapitre, le dossier transmis par l'école de sages-femmes se résume, pour l'essentiel, à l'énumération des enseignants et autres professionnels chargés de cours. Cependant, le concept de pilotage sous-entend l'existence d'un collège relativement restreint de responsables ayant un rôle décisionnel, notamment par leur participation aux commissions pédagogiques (futurs conseils de perfectionnement) et aux jurys. Ces remarques sont en lien avec celles qui ont été faites à 'item 4 (ci-dessus) sur le positionnement de la formation dans son environnement scientifique, ainsi que dans le rapport d'évaluation sur le DFG en sciences maïeutiques. Plus concrètement, il paraît souhaitable que l'école de sages-femmes précise la contribution des professeurs de gynécologie obstétrique PU-PH (professeur des universités – praticien hospitalier) et de l'UFR de médecine au pilotage de la formation.

BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
8- Effectifs et suivi	L'effectif est d'environ 30 étudiants par année de formation. Les modalités d'évaluation des étudiants, les règles de délivrance des ECTS et du diplôme, ainsi que les modalités de fonctionnement des jurys d'examens paraissent conformes aux pratiques usuelles. Les enseignements théoriques et les terrains de stage sont évalués par les étudiants. Le suivi des étudiants est bien mené. Le nombre de redoublements est faible, entre 0 et 2 selon les années.

Observations de l’établissement

Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

Diplôme d'Etat de Sage-femme

4ème et 5ème année des études en sciences maïeutiques

Numéro de rapport : S3MG170012703

Nous avons apprécié le rapport qui présente une analyse globalement juste et fine de la formation approfondie en sciences maïeutiques. Néanmoins, certains points méritent d'être précisés, voire commentés.

Le point faible sur le *« positionnement peu clair de l'école de sages-femmes par rapport à l'UFR de médecine »* fait appel à un problème de politique nationale qui dépasse effectivement les objectifs de ce rapport.
Le schéma général de l'offre de formation inséré dans le rapport positionnant l'UFR de médecine comme support de l'école, n'est pas celui approuvé par l'école de sages-femmes. Toutefois, ce simple schéma intercalé dans un rapport n'affecte en rien la qualité de la formation dispensée.
Le pilotage de la formation, par les professeurs de gynécologie-obstétrique PU-PH (professeur des universités-praticien hospitalier) et l'UFR de médecine, n'est pas un élément prescrit par la réglementation en vigueur relative aux études en sciences maïeutiques. Par contre, les anciens textes réglementaires qui régissaient les études de sages-femmes leur accordaient une place dans la co-direction des écoles et dans le contrôle des examens, mais ce n'est plus le cas depuis 2011 et 2013 suite à la réforme des études conduisant au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques et au diplôme d'Etat de sage-femme. C'est pourquoi, les sages-femmes pilotent maintenant leur formation.
Toutefois les PU PH et CCU AH de gynécologie-obstétrique ne sont pas exclus de la formation en maïeutique puisqu'ils enseignent pour environ 110h en second cycle la pathologie gynécologique et obstétricale. Il reste une cinquantaine d'heures qui sont effectuées par des gynécologues obstétriciens non universitaires mais qui sont spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent. Ces enseignements de pathologie qui sont dispensés par des médecins non universitaires seront proposés aux PU PH dès la rentrée 2016.

Le second point qui concerne la « *faible mutualisation des enseignements* », est certainement à améliorer mais difficile à résoudre en raison des emplois du temps qui ne permettent pas des périodes de cours synchrones. Ces périodes sont effectivement liées à l'alternance différenciée des cours et des stages de chaque année de formation pour la médecine d'une part, et pour la maïeutique d'autre part. De plus, la formation approfondie en sciences maïeutiques est assez spécifique et il ne nous semble pas opportun de mutualiser les enseignements du tronc commun dans le second cycle.

Concernant les recommandations sur le développement du *« partenariat avec l'UFR de médecine pour les activités d'enseignement et de recherche»*, il est important de mentionner la collaboration suivie avec l'équipe de recherche EA 4681 PEPRADE (Périnatalité, grossesse, Environnement, PRAtiques médicales et Développement) de l'Université d'Auvergne. Dans le cadre de ce partenariat, les étudiantes en sciences maïeutiques, qui ont choisi un parcours personnalisé orienté sur la recherche, réalisent leurs travaux et leurs stages de Master au sein de l'équipe de recherche PEPRADE et les sages-femmes doctorantes de cette équipe sont issues de l'école de sages-femmes de Clermont-Ferrand. Il faut noter également qu'à partir de janvier 2017, l'équipe de recherche PEPRADE intégrera l'Institut Pascal UMR 6602 du CNRS de l'Université Clermont-Auvergne via l'axe TGI (Thérapies Guidées par l'Image).

En conclusion, nous partageons un certain nombre de remarques reportées par le comité d'évaluation. Les propositions pour la future accréditation tenteront d'améliorer la situation.

Clermont-Ferrand, le 20/05/2016
Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I

Professeur Alain ESCHALIER